

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE

Nombre des membres  
du Conseil Municipal

Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 24  
Procurations : 5  
Excuses : 0  
Absents : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2022.00004  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 février 2022

---

Le 28 février 2022, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire, Maire

**Présent(e)(s) :** Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, Mme Patricia BEXON, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Michel FRITSCH, M. Gilles LONGHINO, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Audrey WENSON, M. Patrick PETER, M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT, Mme Agnès CASTELLI, Mme Nathalie TEBANO, M. Albino DA SILVA

**Procuration(s) :** Mme Marie Odile STEINSULTZ donne pouvoir à M. Philippe TEMPE, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Hubert BECKER donne pouvoir à Mme Magali GILBERT, M. Jean Yves BRIGNON donne pouvoir à M. Henri STOLL

**Absent(e)(s) excuse(e)(s) :**

**Absent(e)(s) :**

Cyril PIERRE a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 février 2022

---

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### Rapport au Conseil municipal :

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, l'action d'une commune est principalement conditionnée par le vote de son budget annuel. Il est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Dans ce cadre, le débat d'orientation budgétaire de l'année 2022 doit permettre aux élus du Conseil municipal de :

- Définir les grandes orientations qu'ils entendent donner à l'action municipale ;
- Cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies ;
- Proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens. Ainsi, il est désormais stipulé que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) portera sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans un contexte national de sortie de crise sanitaire, de reprise économique et de réduction progressive des déficits, le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022 vise à présenter les perspectives financières et politiques pour l'année à venir et au-delà.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat

dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

Conformément à ces obligations, le ROB 2022 comportera les informations suivantes :

1. Principaux éléments de conjoncture et de contexte.
2. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026 et son financement (budget principal).
3. La structure et la gestion de la dette (budget principal).
4. Les propositions budgétaires 2022 de la section de fonctionnement (budget principal).
5. Les budgets annexes et la consolidation budgétaire.

### **RESUME :**

*Près de 6 ans après sa création, la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble se consolide progressivement, dans le respect des communes historiques qui la composent. Dans ce contexte, Mme le Maire et son équipe mettent en œuvre le projet politique présenté aux citoyens lors des élections municipales de 2020.*

*Conjuguer le projet de développement du territoire au profit des administrés et la capacité financière de la commune pour réaliser cette ambition, tel est le défi que l'équipe municipale s'est engagée à relever tout au long de cette mandature 2020 – 2026. A cet effet, les élus ont mis en place une stratégie financière globale, avec leur Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021 – 2026.*

*Ainsi, 13,75 millions d'euros d'investissement ont été inscrits dans le PPI pour agir et créer une qualité de vie meilleure, davantage de lien social, de solidarité, d'activités et d'attractivité dans le respect des engagements pris devant les électeurs en mars 2020.*

*Néanmoins, dans un souci de responsabilité, l'esprit du PPI prévoit aussi la possibilité de réviser, décaler, reporter et/ou annuler certains projets. Ainsi, face à l'évolution des projets et au renchérissement des coûts, l'ajustement du PPI pourrait s'avérer nécessaire. Dès lors, dans le cadre des préparations budgétaires ultérieures, les élus pourront être amenés à faire preuve d'agilité pour trouver le juste équilibre entre la fidélité à leurs convictions et le principe de réalité économique.*

*Au-delà des nécessaires arbitrages financiers pour préserver l'intégrité du PPI, la commune doit continuer à s'appuyer sur ce qui doit désormais faire sa force et lui permettre de dégager des marges de manœuvre : une gestion rigoureuse des finances communales, la recherche permanente de subventions pour des projets arrivant à maturité, une gestion patrimoniale avisée, la juste tarification des services publics communaux.*

## Partie 1 – Principaux éléments de conjoncture et de contexte

### 1.1. Éléments de conjoncture et loi de finances 2022

- **Croissance et déficit public** : La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de +4% (après un fort rebond de 6,25% en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).
- **Le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2022, contre 115,3% en 2021.**
- **Déficit de l'Etat** : En 2022, le déficit de l'État atteindrait 153,8 milliards d'euros.
- **Inflation** : L'Insee prévoit une accélération de l'inflation, qui atteindrait de 3 % à 3,5 % d'ici à juin 2022.
- **Réforme des indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation** : Poursuite de la réforme initiée dans la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de foncier bâti aux communes...), un nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités. Les premiers effets sont attendus pour 2023.
- **Resserrement du seuil d'écrêtement de la DGF** : cet écrêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0.75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes. La loi de finances 2022 remplace le nombre « 0.75 » par « 0.85 ».
- **Abondement de la péréquation verticale** (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale...) et **aucune évolution** annoncée pour la **péréquation horizontale** (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, etc.).
- **Enveloppe normée stable** avec des variables d'ajustement qui n'impactent pas le bloc communal en 2022.
- **+3.4%** d'évolution du coefficient de revalorisation forfaitaire des **bases de fiscalité**.
- **Soutien renforcé à l'investissement local** avec notamment l'abondement de la DSIL de 350 millions d'euros servant à financer les opérations des collectivités dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

### 1.2. Éléments de rétrospectives 2017 – 2021 (budget principal)

Il est rappelé que l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire ayant à la fois des impacts sur les recettes et les dépenses de fonctionnement de la commune.

L'exercice 2021, toujours marqué par le contexte de cette crise, se caractérise par une hausse des recettes de fonctionnement et une maîtrise des dépenses. Par conséquent, l'épargne de la commune a été préservée.

L'épargne brute devrait dès lors s'établir à 1 364 K€ et l'épargne disponible (épargne après remboursement du capital de la dette) atteindrait 908 K€.

Cet autofinancement, accompagné de la perception de subventions (862 K€), du FCTVA (369 K€), du produit des cessions (60 K€), de l'emprunt (1 000 K€), ont permis notamment de financer des dépenses d'investissement qui se sont élevées à 2 381 K€.

Au 31/12/2021 le fonds de roulement ressort à 2 200 K€ et l'encours de la dette s'établit à 4 335 K€ pour une capacité de désendettement de **3.2 ans**.

Au global, l'exercice 2021 montre une bonne santé financière de la commune, permettant ainsi de tenir les engagements pris et de poursuivre la réalisation du Plan Pluriannuel des Investissements avec des assises solides.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 634 881</b>	<b>7 132 444</b>	<b>7 101 816</b>	<b>6 387 844</b>	<b>6 879 862</b>
70 - Produits des services, du domaine (*)	1 433 575	1 726 076	2 039 770	1 181 404	1 566 068
73 - Impôts et taxes (**)	4 007 477	4 175 111	(**) 3 949 404	3 981 762	3 856 204
74 - Dotations et participations	650 741	646 559	497 638	656 881	831 166
75 - Autres produits de gestion	425 998	397 691	400 664	360 745	360 844
013 - Atténuations de charges	65 341	73 736	124 492	108 213	180 318
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	51 749	113 271	89 847	98 838	85 262
78 - Reprise de provision	-	-	-	-	-
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)</b>	<b>5 330 786</b>	<b>5 616 035</b>	<b>5 797 274</b>	<b>5 459 752</b>	<b>5 474 767</b>
011 - Charges générales	2 000 985	2 132 581	2 276 281	1 966 707	1 986 917
012 - Charges de personnel	2 148 143	2 303 023	2 298 181	2 208 830	2 437 675
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	959 771	1 012 017	1 046 729	945 708	883 835
014 - Atténuation de produits	162 492	156 251	166 819	162 053	151 609
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/665)	3 183	4 539	5 737	5 499	5 527
67 - Charges exceptionnelles (***)	56 212	7 624	3 527	(***) 170 954	9 205
68 - Provisions	-	-	-	-	-
022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
72 - Travaux en régie (en -)	-	-	-	-	-
<b>Epargne de gestion (hors éléments financiers / exceptionnels)</b>	<b>1 308 558</b>	<b>1 410 762</b>	<b>1 218 221</b>	<b>1 000 208</b>	<b>1 329 038</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 304 095</b>	<b>1 516 409</b>	<b>1 304 542</b>	<b>928 092</b>	<b>1 405 095</b>
66111 - Charges financières	82 426	64 101	49 734	42 876	41 099
<b>Epargne brute</b>	<b>1 221 668</b>	<b>1 452 309</b>	<b>1 254 808</b>	<b>885 216</b>	<b>1 363 996</b>
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	426 940	452 673	855 327	475 996	456 275
<b>Epargne disponible</b>	<b>794 729</b>	<b>999 635</b>	<b>399 481</b>	<b>409 220</b>	<b>907 721</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 597 887</b>	<b>2 562 779</b>	<b>2 209 569</b>	<b>3 434 802</b>	<b>2 409 800</b>
20/21/23/204/opé M14 - Dépenses d'équipement	1 597 887	2 561 089	2 199 819	3 184 811	2 380 846
Travaux en régie	-	-	-	-	-
165/10/13/26/27/45... Diverses dépenses	-	1 690	9 750	249 991	28 954
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>609 042</b>	<b>1 288 030</b>	<b>1 432 302</b>	<b>1 805 738</b>	<b>1 478 238</b>
10 - Dotations, fonds divers (FCTVA/TLE...) hors 1068	327 337	357 247	390 214	542 670	401 034
13 - Subventions	258 950	463 320	727 283	309 166	861 846
024/775 - Cessions	21 700	445 750	313 100	760 440	59 640
165/20/204/21/23/26/27/45... Diverses recettes	1 055	21 712	1 705	193 462	155 718
<b>Besoin de financement</b>	<b>988 845</b>	<b>1 274 750</b>	<b>777 267</b>	<b>1 629 064</b>	<b>931 562</b>
Emprunt d'équilibre (dette bancaire)	920 000	-	600 000	1 500 000	1 000 000
Emprunt non bancaire (PPP) - extra budgétaire	-	-	-	-	-
1641/166 - Remboursements anticipés (D)	-	-	1 070 000	600 000	150 000
166 - Refinancement de dette (R)	-	-	1 070 000	-	150 000
16449 - Remboursement Revolving (D)	-	-	-	-	-
16449 - Tirage Revolving (R)	-	-	-	-	-
<b>Encours dette au 31/12/N</b>	<b>4 075 209</b>	<b>3 622 536</b>	<b>3 367 209</b>	<b>3 791 213</b>	<b>4 334 937</b>
Résultat de l'exercice	725 884	- 275 114	222 214	- 319 844	976 159
Résultats antérieurs (FDR n-1)	663 594	1 596 443	1 321 328	1 983 622	1 223 698
Intégration BA Forêt et Locations immeubles	206 964	-	-	-	-
Régularisations résultat - Trop Perçu CCVK AC 2019	-	-	440 080	- 440 080	-
Reversement résultat SDEA (neutre D/R)	-	-	-	-	-
<b>Fonds de roulement</b>	<b>1 596 443</b>	<b>1 321 328</b>	<b>1 983 622</b>	<b>1 223 698</b>	<b>2 199 858</b>
Reports dépenses	1 240 748	772 394	1 224 223	1 568 256	2 071 744
Reports recettes	-	148 524	103 537	827 228	1 395 677
<b>Résultat net</b>	<b>355 694</b>	<b>697 458</b>	<b>862 936</b>	<b>482 670</b>	<b>1 523 791</b>
<b>Capacité de désendettement (ans)</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,3</b>	<b>3,2</b>

(\*) Retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(\*\*) 2019 - Hors trop versé Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(\*\*\*) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

## Partie 2 – Le Plan Pluriannuel d’investissement et son financement (budget principal)

Outre les coûts des différents projets, le plan pluriannuel d’investissement comporte également un volet « Recettes » permettant d’établir la capacité financière de la commune et d’élaborer sa stratégie pour assurer leur financement (subventions, FCTVA, emprunt, impôt, etc.).

C’est aussi un outil de pilotage dynamique dont l’ajustement régulier, tant en recettes qu’en dépenses (évolution des projets, de la hausse des prix des matières premières et des subventions nouvelles venant compléter les financements déjà acquis), permet d’anticiper les éventuelles difficultés voire de réviser les décisions prises précédemment.

### 2.1. Le Plan Pluriannuel d’Investissement 2021 – 2026

#### 2.1.1. Les dépenses d’investissement

	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	RAR 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions Cessions	Solde
Investissements Courants	1 576 659	193 657	83 003	200 000	200 000	300 000	300 000	300 000	258 635	-	1 318 024
Possibilité d’habiter	1 381 723	355 689	184 635	440 000	205 400	63 600	132 400	-	149 563	676 819	555 341
Facilité d’habiter	2 402 680	723 258	783 923	56 500	11 000	300 000	528 000	-	394 136	1 112 798	895 746
Envie d’habiter	597 556	146 652	144 733	107 670	108 500	30 000	30 000	30 000	98 023	205 404	294 128
Satisfaction d’habiter	662 061	39 761	44 400	517 900	15 000	15 000	15 000	15 000	108 604	50 325	503 132
Fierté d’habiter	4 414 756	921 830	830 991	2 187 555	144 380	50 000	180 000	100 000	724 197	936 909	2 753 651
Capital de la dette	2 715 248	456 275	-	510 000	908 945	357 122	260 474	222 432	-	-	2 715 248
Cessions Immobilières/Foncières										728 385	- 728 385
<b>TOTAL</b>	<b>13 750 683</b>	<b>2 837 122</b>	<b>2 071 684</b>	<b>4 019 625</b>	<b>1 593 225</b>	<b>1 115 722</b>	<b>1 445 874</b>	<b>667 432</b>	<b>1 733 158</b>	<b>3 710 640</b>	<b>8 306 886</b>

Pour la période 2021 – 2026, la somme totale des dépenses d’investissement, évaluée à 13,75 M€, se répartit selon les domaines d’intervention énoncés dans le projet politique de l’équipe municipale :

- **Possibilité d’habiter** : 1.382 M€.
- **Facilité d’habiter** : 2.403 M€.
- **Envie d’habiter** : 0.598 M€.
- **Satisfaction d’habiter** : 0.662 M€.
- **Fierté d’habiter** : 4.415 M€.
- **Les investissements courants** : 1,577 M€, permettant de garantir un investissement régulier annuellement, en fonction des besoins des élus et des services.
- **Remboursement du capital des emprunts** : 2,715 M€.

*Il est précisé que les dépenses d’investissements- 2021 - 2026 ne recouvrent pas la totalité des actions menées par Mme le Maire et son équipe. Des dépenses relevant de ces domaines peuvent aussi se retrouver dans la section de fonctionnement ou bien se faire en lien avec des partenaires (dont la CCVK par exemple).*

## POSSIBILITE D'HABITER

Depuis son élection, l'équipe municipale est déterminée à créer les conditions favorables pour que les habitants d'aujourd'hui et de demain puissent résider dans la commune en toute sécurité, dans un cadre attractif et serein :

- *Politique du logement* : la commune a encouragé la production de logements permanents à destination des familles tout en encadrant la création des gîtes. Dans ce cadre, le projet de création une résidence d'habitat mixte est en cours de réflexion.
- *Plan d'urbanisme* : dans le cadre de l'élaboration du PLUI en lien avec la CCVK, les élus ont proposé des zones d'urbanisation tout en respectant l'espace naturel et en privilégiant avec l'urbanisme recentré, la lutte contre la vacance de logements, la mobilisation des espaces disponibles, l'encouragement de la rénovation de l'habitat.
- *Stationnement et circulation* : sur la base d'un diagnostic et en concertation avec les habitants, la commune mettra en œuvre, en 2022, une organisation permettant l'accès aux centres historiques et aux services et favorisant le stationnement des résidents.
- *Prévention des inondations* : le projet d'aménagement de deux bassins d'orage permettant la protection des habitations contre les inondations est en cours, en lien avec la SAFER et le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace.

Le détail du PPI relatif à la possibilité d'habiter et impactant les finances communales se présente ainsi :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	RAR 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
Possibilité d'habiter	PONT DU GEISBOURG		-							-	216 320	-	216 320	
	CARREFOUR EST KIENZHEIM		10 837							1 778	-	-	9 059	
	PARKING SOUS COUVERT		57 680							9 462	6 244	-	41 974	
	REFECTION RUE DES HETRES - RUE DES TILLEULS		54 600							8 957	-	-	45 644	
	PETITES OPERATIONS DE VOIRIE		23 664							3 882	-	-	19 782	
	AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARKING MAIRIE		17 252							2 830	-	-	14 422	
	PASSERELLE CAMPING		46 334	90 854						22 504	-	-	114 684	
	VOIRIE SIGOLSHEIM		63 788	27 866						15 035	-	-	76 619	
	GARAGE APPARTEMENT "MAISON CULTURELLE"		50 704	1 769						8 608	-	-	43 865	
	MAISON STRAUSSGITL	1 381 723	-	57 000							38 000	-	19 000	
	BASSINS DE RETENTION DES PLUIES D'ORAGES - ACQUISITIONS FONC		30 829	7 146	250 000	125 000					416 255	-	3 280	
	STATIONNEMENT CENTRE HISTORIQUE (horodateurs, marquage sol, p				100 000						16 404	-	-	83 596
	VOIRIE PARKING FACE MAIRIE				90 000						14 764	-	-	75 236
	ECLAIRAGE PUBLIC					80 400					13 189	-	-	67 211
	VOIRIE BUTZENTHAL							38 400			6 299	-	-	32 101
	VOIRIE RUE DES BAINS							25 200			4 134	-	-	21 066
	VOIRIE ENTREE EST KIENZHEIM								100 000		16 404	-	-	83 596
	VOIRIE IMPASSE ROUTE DES VINS								32 400		5 315	-	-	27 085
	CONTROLE ET MISE AUX NORMES POTEAUX INCENDIE										-	-	-	-

## FACILITE D'HABITER

Dans ce secteur marqué par les enjeux de l'éducation, la jeunesse et la solidarité, Mme le Maire et son équipe se sont déjà fortement impliqués et ils continueront de le faire jusqu'au terme de la mandature :

- *Petite enfance* : la crèche de Kaysersberg a déménagé à l'ancienne école BRISTEL ; elle a été restructurée et rénovée pour le bien-être des enfants et des professionnels qui y travaillent.
- *Ecole et périscolaire* : Après les travaux réalisés à l'école de Sigolsheim en 2021, la rénovation énergétique du périscolaire de Sigolsheim et le remplacement des fenêtres de l'école GEILER de Kaysersberg sont programmés en deuxième partie du PPI.
- *Soutien des publics en difficulté* : après avoir aménagé un local pour les Restos du Cœur en 2021, la commune a optimisé l'activité du local solidaire (avec ses permanences).
- *Soutien aux entreprises, artisans et commerces* : en étroite collaboration avec les acteurs de la vie économique, les élus entendent œuvrer pour le développement et le maintien de

l'emploi. La présence des commerces de proximité est importante : dans ce cadre, la commune agit résolument pour préserver le commerce de détail / dépôt de pain de Kientzheim.

- **Accessibilité** : sur la base d'un agenda pluriannuel fixant les travaux et aménagements, Kaysersberg Vignoble est engagée dans un processus qui doit permettre de rendre accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) tous les bâtiments communaux d'ici 2025.

Les dépenses d'investissement relatives à la possibilité d'habiter ont été détaillées dans le PPI et programmées ainsi :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	RAR 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	
Facilité d'habiter	PERISCOLAIRE KB STORES	2 402 680	5 050							828	-	4 221	
	ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES		3 938							646	-	3 292	
	LOCAL RESTOS DU COEUR		174 794	26 456							33 013	60 000	108 237
	FENETRES ECOLE GEILER KAYSERSBERG		19 481	58 273					300 000		61 967	100 000	215 787
	RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOLSHEIM		19 502	22 536				300 000	28 000		60 701	167 713	141 624
	CRECHE BRISTEL		484 527	515 983							164 124	758 345	78 042
	SYSTEME D'INFORMATION ECOLES			40 764	13 000	11 000					10 624	26 740	27 400
	ADAP - Mise aux normes Accessibilité des bâtiments communaux			15 966	119 910	43 500				200 000	62 233	-	317 144

## ENVIE D'HABITER

Conformément à leurs engagements, les élus ont engagé une action proactive pour que les espaces publics répondent aux attentes des habitants, en mettant en œuvre la transition écologique à l'échelle communale :

- **Cadre de vie – Espaces verts** : sous l'égide des élus, les agents communaux adaptent leur travail pour que les méthodes d'entretien soient respectueuses de l'environnement, y compris dans nos cimetières.
- **Parc de la Médiathèque** : le parc a été entièrement réaménagé pour devenir un espace de culture, de rencontre et de détente, ouvert sur la ville et le futur Centre Albert Schweitzer.
- **Création d'un skate-park à Sigolsheim.**
- **Place de la Mairie à Kaysersberg** : avec la participation des collégiens dans sa conception, le projet sera finalisé en 2022.
- **L'aide aux particuliers pour les travaux de rénovation extérieure** sera poursuivie.

D'ici la fin du mandat, la commune prévoit notamment l'installation d'équipements de vidéoprotection, et la remise à neuf de l'aire de jeux de Kientzheim :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	RAR 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
Envie d'habiter	PARC MEDIATHEQUE	597 556	72 984							11 972	123 004	61 992	294 128	
	MODIFICATIONS FONTAINE PLACE MAIRIE KAYSERSBERG		5 544	22 823						4 653	-	23 714		
	VIDEO SURVEILLANCE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)				68 300						11 204	-		57 096
	REFECTION DE PISTES FORESTIERES		24 771			20 000	20 000	20 000	20 000		17 187	-		87 584
	FORET PLAN REBOND CEA				16 370						2 685	12 400		1 285
	SECURISATION DE L'ESPACE PUBLIC		9 765	119 257	13 000						23 297	56 000		62 725
	DECORATIONS DE NOËL		9 271	2 653	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		10 158	-		51 766
	PARCOURS SANTE					22 000					3 609	-		18 391
	SKATE PARC SIGOLSHEIM		24 317								3 989	14 000		6 328
	AIRES DE JEUX KIENZHEIM					56 500					9 268	-		47 232

## SATISFACTION D'HABITER

Développer le lien avec tous les citoyens et les forces vives de la commune (dont les associations), les écouter, leur donner la parole, les inviter à participer à la vie de la cité sont autant d'engagements que l'équipe municipale a tenus :

- *Soutien aux associations* : fiers du tissu associatif très dense, la commune apporte son soutien aux associations qui en ont besoin. L'objectif est de les intégrer dans ce qui fait la vie de la commune, les encourager dans leurs initiatives, voire créer avec elles une charte visant à l'éco-responsabilité pour les manifestations.
- *Conseil des aînés, conseil des jeunes* : tant les aînés que les jeunes sont associés à la vie de la commune.
- *Réunions publiques* : espace de concertation publique et de débats, ces réunions permettent de prendre en compte l'avis des habitants qui connaissent leur environnement mieux que quiconque. Une réunion publique a eu lieu sur le thème du stationnement ; une autre réunion publique aura lieu prochainement au sujet de la piétonnisation.
- *Journée citoyenne* : chaque année, cette manifestation est reconduite afin de valoriser leurs actions et créer toujours davantage de lien entre les habitants.

Dans cette optique, la communication joue un rôle déterminant, domaine dans lequel la commune affiche une action volontariste. Par ailleurs, le PPI prévoit aussi des dépenses au profit des associations :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	RAR 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé
Satisfaction d'habiter	CHANGEMENT PANNEAUX LUMINEUX KBV + LOGICIEL	662 061	-		27 900					4 577	-	23 323	503 132
	EXTENSION SALLE THEO FALLER		7 723	36 502	450 000					81 073	50 325	362 827	
	EQUIPEMENTS INFRASTRUCTURES SPORTIVES		32 038	7 898	40 000	15 000	15 000	15 000	15 000	22 955	-	116 981	

## FIERTE D'HABITER

Parce qu'elle est une commune jouissant d'une notoriété certaine, les élus ont à cœur que sa renommée et son image soient maintenues à un haut niveau :

- *Centre Albert Schweitzer* : les travaux devraient s'achever en 2022. En parallèle, un comité de pilotage a été institué pour définir les modalités de fonctionnement du Centre. Lieu emblématique de la ville, où habitants et visiteurs pourront prendre conscience de l'intemporalité de la pensée du Docteur Schweitzer, il permettra de connaître la vie d'engagement du Prix Nobel de la Paix. Son ouverture est prévue début 2023.
- *Culture* : la promotion des activités culturelles, spectacles et concerts sera remise en avant, au fur et à mesure que la crise sanitaire refluera. L'objectif des élus est de proposer une vie culturelle qui s'adresse à tous et dans laquelle les associations s'impliqueront.
- *Patrimoine* : gérer notre patrimoine communal, préserver les monuments historiques, lutter contre le gaspillage, faire des économies d'eau et d'énergie en suivant et réduisant les consommations : tels sont les objectifs que la commune se fixe dans le cadre de ses programmes de réhabilitation / rénovation de son parc immobilier.



- Commémorations et cérémonies mémorielles : les élus ont à cœur d'honorer ceux qui se sont battus et/ou sacrifiés pour nous et d'assurer la transmission de notre histoire aux jeunes générations, comme l'a encore illustré la récente cérémonie de libération de Sigolsheim le 6 février dernier.
- Tourisme : avec l'industrie et la viticulture, le tourisme fait partie de notre économie et dynamise l'emploi local. Les élus portent donc une attention particulière à maintenir l'équilibre entre la qualité de vie des habitants et l'afflux de visiteurs.
- Viticulture : l'entretien des chemins fait l'objet d'une programmation en concertation avec les viticulteurs. Par ailleurs, la ville encourage les manifestations / initiatives liées à l'œnotourisme.

Le PPI démontre l'ambition de la commune dans ce domaine :

PLAN D'ACTION	OPERATIONS	TOTAL PPI 2021-2026	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	FCTVA	Subventions /Cessions	Solde	Solde cumulé	
	AMENAGEMENT R+1 MAIRIE SIGOLSHEIM	4 414 756	11 088	39 108	600 000				106 658	-	543 538	2 753 651	
	RESTRUCTURATION DES SERVICES - Mairie		2 745	15 075	100 000	12 180				21 325	-		108 675
	RESTRUCTURATION DES SERVICES - Travaux Services Techniques				30 000					4 921	-		25 079
	RESTRUCTURATION DES SERVICES - Police Municipale (ancienne Trésorier)				10 000					1 640	-		8 360
	RDC + ARCHIVES - KIENZTHEIM								50 000	8 202	-		41 798
	ACHAT 2 VEHICULES LEGERS - Services Techniques				30 000					4 921	-		25 079
	MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES BATIMENTS - CVPO		5 178	13 352	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	19 444	-		99 086
	ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL		280		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	16 450	-		83 830
	TRAVAUX APPARTEMENT SIGOLSHEIM				20 000					3 281	-		16 719
	SYSTEME D'INFORMATION MAIRIES		54 202		60 000					18 734	-		95 468
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER		687 080	704 665	171 250					256 394	703 000		603 602
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - SCENOGRAPHIE				662 856					108 735	147 524		406 597
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - BILLETTERIE / BUREAU TIQUET				121 426					19 919	-		101 507
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - SITE INTERNET				30 000					4 921	-		25 079
	RESTRUCTURATION CENTRE SCHWEITZER - PROVISIONS / REVISIONS FINANCIERES				269 223					44 163	-		225 060
MATERIEL CULTURE				10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	8 202	-	41 798		
REPRISE ETANCHETE FONTAINE EGLISE SIGOLSHEIM / TRIBUNAL KAYSERSBERG	13 104	5 460						3 045	-	15 519			
PATRIMOINE HISTORIQUE	34 512							5 661	86 385	-	57 534		
RENOVATION ENERGETIQUE MAISON RUE DU MOULIN	4 950	44 930						8 182	-	41 698			
CHEMINS RURAUX	98 291		7 800	22 200			30 000	25 966	-	132 325			
DIAGNOSTIC EGLISE KAYSERSBERG	10 400							1 706	-	8 694			
REPARATION REMPART ENTREE OUEST KIENZTHEIM		8 400		60 000				11 220	-	57 180			
MUR DU MAMBOURG			25 000					4 101	-	20 899			
REMPART EST CHATEAU KAYSERSBERG							100 000	16 404	-	83 596			

### 2.1.2. Les recettes d'investissement 2022

Pour financer ses projets en 2022, la commune dispose des ressources d'investissements suivantes :

- L'épargne : pour l'exercice 2022, l'épargne brute est estimée à 686 K€ et l'épargne nette (déduction faite du remboursement du capital de la dette) est attendue autour de 176 K€.
- Le produit de la taxe d'aménagement : 30 K€.
- Le FCTVA : 433 K€ sont attendus.
- Les cessions : 585 K€ sont également inscrits au Budget Primitif 2022 au titre du produit de cessions, dont 365 K€ au titre des cessions dans le cadre de l'opération des bassins d'orages et 220 K€ au titre de la vente de l'ancienne mairie de Sigolsheim.
- Les subventions : Le Plan Pluriannuel d'Investissement table sur l'encaissement de 995 K€ de subventions en 2022. L'encaissement des subventions repose sur un suivi régulier des dossiers de subventions et sur une recherche active de financements nouveaux, afin de compléter les financements déjà acquis.
  - 598 K€ au titre de la transformation de l'ancienne école Bristel en crèche (projet livré fin 2021).

- 288 K€ dans le cadre des travaux de restructuration du centre Albert Schweitzer.
  - 31 K€ subvention à percevoir dans le cadre du réaménagement du local Restos du Cœur.
  - 38 K€ au titre du financement de l'acquisition de la Maison Straussgltl auprès de la commune d'Ammerschwihr et du Syndicat Fecht Aval Weiss (délibération du Conseil Municipal du 12/07/2021).
  - 27 K€ de subvention à l'acquisition d'équipement informatique dans les écoles.
  - 12 K€ au titre du plan rebond Forêt auprès de la CEA (ONF).
- L'emprunt d'équilibre : estimé à 1.2 M€.

### 3. Une vision prospective des recettes pour financer les dépenses d'investissement

Un Plan Pluriannuel d'Investissement de 13.75 M€ représente un programme soutenu pour une commune de près de 5 000 habitants. Pour vérifier la capacité de la collectivité à l'assumer, les élus ont fait une projection financière sur la base des hypothèses suivantes :

- Une trésorerie d'environ 1.2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Un autofinancement continu et régulier (*hors produits exceptionnels*) de 0.6 M€ en moyenne par an ;
- Les produits des cessions de terrains estimés à 1.145 M€ : cessions bassins d'orage (365 K€), 220 K€ au titre de la vente de l'ancienne mairie de Sigolsheim, 350 K€ de vente de l'ancienne crèche, 150 K€ pour la vente de la maison ZURINI.
- La récupération de la TVA sur les investissements réalisés soit 1.7 M€ sur la période.
- Les subventions avec leur étalement, 2.566 M€
- L'emprunt à mobiliser sur la période : 2.85 M€
- Autre recettes (taxe aménagement...) : 0.3 M€

Sur la période, la capacité de désendettement est estimée à 7 ans et l'encours de la dette serait de l'ordre de 3.6 M€ fin 2026.

	TOTAL 2021/2026	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
Dépenses équipements	11 035 435	2 380 846	5 581 309	684 280	758 600	1 185 400	445 000
Dette existante	2 715 248	456 275	510 000	908 945	357 122	260 474	222 432
<b>Total Investissements</b>	<b>13 750 683</b>	<b>2 837 122</b>	<b>6 091 309</b>	<b>1 593 225</b>	<b>1 115 722</b>	<b>1 445 874</b>	<b>667 432</b>
<b>Fonds de roulement 01/01</b>	<b>1 223 698</b>	<b>1 223 698</b>	<b>2 199 857</b>	<b>36 737</b>	<b>466 756</b>	<b>70 256</b>	<b>38 607</b>
Autofinancement brut / Ep. Brute	4 364 353	1 363 996	685 773	642 773	600 518	559 017	512 276
Cessions Bassins orages	416 255	51 255	365 000	-	-	-	-
Cessions autres	728 385	8 385	220 000	500 000			
FCTVA	1 686 365	369 355	432 599	483 146	108 093	159 447	133 725
Subvention 2021-2026 à percevoir	2 566 000	861 596	994 817	441 874	55 904	141 809	70 000
Taxe aménagement	181 679	31 679	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Autres	127 014	127 014	-	-	-	-	-
<b>Emprunt</b>	<b>2 850 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 200 000</b>			<b>600 000</b>	<b>50 000</b>
Capital nouvel emprunt (annuel progressif 15 ans)	339 971		-	74 549	75 294	76 047	114 082
Intérêt nouvel emprunt (1% 15 ans)	49 497		-	12 000	11 255	10 502	15 741
<b>Encours de la dette au 31/12</b>		<b>4 334 937</b>	<b>5 024 937</b>	<b>4 041 444</b>	<b>3 609 028</b>	<b>3 872 507</b>	<b>3 585 993</b>
Capacité de désendettement		(*) <b>3,2</b>	<b>7,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,0</b>	<b>6,9</b>	<b>7,0</b>
<b>Fonds de roulement 31/12</b>	<b>53 094</b>	<b>2 199 857</b>	<b>36 737</b>	<b>466 756</b>	<b>70 256</b>	<b>38 607</b>	<b>53 094</b>
Epargne disponible hors infine		907 721	175 773	129 279	168 103	222 496	175 762
Epargne disponible y/c in fine		907 721	175 773	340 721	168 103	222 496	175 762

\* Le BP 2021 prévoyait une capacité de désendettement de 8,6 ans. Du fait de recettes complémentaires et de moindres dépenses en 2021, l'autofinancement prévisionnel a été plus élevé que prévu (+0,864 M€), ce qui a mécaniquement fait baisser la capacité de désendettement de la commune à 3,2 ans en 2021.

*Le PPI est une prospective financière qui s'appuie sur des hypothèses d'autofinancement réalistes, soit environ 600 K€ par an. Sur cette base, la capacité prévisionnelle de désendettement est estimée, en moyenne, à 7 ans durant la période 2022 – 2026. Cette durée sera réévaluée en fonction des résultats de chaque exercice.*

Le dynamisme et l'attractivité de la commune sont un véritable atout, permettant de pallier la baisse des dotations versées par l'état. Cependant, la hausse du coût des matières premières et de l'énergie reste une source d'incertitude, rendant périlleuse la maîtrise des coûts pour un fonctionnement des services à coûts constants.

- Le mot d'ordre : la maîtrise de la dépense est plus que jamais d'actualité, tant pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement. Une gestion rigoureuse des finances communales est la clé de la réussite de ce PPI.
- La recherche de subventions qui vont minorer d'autant le montant de l'emprunt que la commune devra souscrire : dans ce cadre, la commune devra solliciter tous les financeurs possibles pour supporter la charge financière de son ambitieuse politique de développement (Etat, Région, la Collectivité Européenne d'Alsace, EMS, diverses agences, etc.). A cet égard, il faut continuer à saisir toutes les opportunités

Le cas échéant, si la commune ne devait pas être en capacité d'assumer en totalité son PPI, d'autres leviers pourraient aussi être actionnés :

- La vente de terrains communaux, chaque fois que cela est possible, pertinent et avec des conditions avantageuses pour la commune.
- La hausse des tarifs des services communaux.
- Une réflexion serait également à mener concernant le niveau de mise en œuvre des projets :
  - Le décalage, le report et/ou l'annulation de certains projets ;
  - La révision de certains projets, notamment les plus coûteux.

***L'augmentation des taux d'imposition n'est pas à l'ordre du jour, sauf en dernier recours.***

## Partie 3 – Structure et gestion de la dette (budget principal)

Seul le budget principal de la commune de Kaysersberg Vignoble présente un encours de dette.

### 3.1. La dette au 31/12/2021

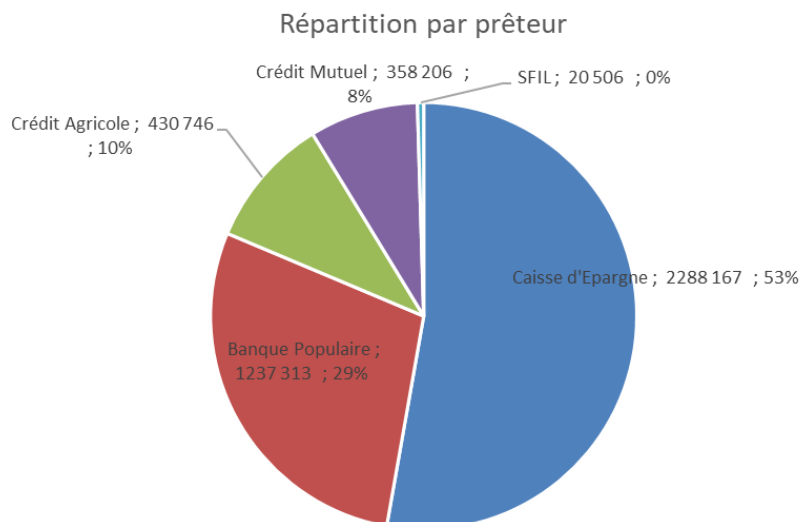
L'encours de la dette de la commune au 31 décembre 2021 s'élève à 4 334 937 €

- Dont 470 000 € d'encours de prêt infine (échéance 2023).
- Dont 3 864 937 € d'encours de prêt hors infine.

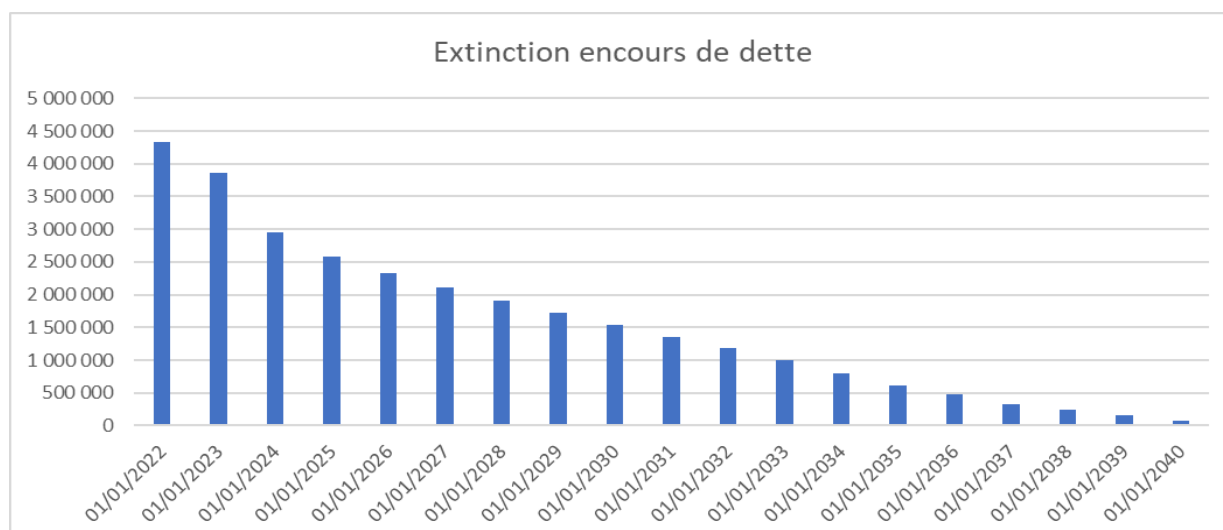
	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Encours de dette 31/12	4 075 209 €	3 622 536 €	3 367 209 €	3 791 213 €	4 334 937 €

Pour rappel, en 2021, mobilisation d'un emprunt d'1 M€ auprès de la banque populaire et signature d'un contrat de 500 000 € auprès du crédit mutuel avec tirage possible jusqu'au 31/12/2022.

Au 31/12/2021, l'encours de dette se répartit entre les prêteurs de la manière suivante :



**La dette est constituée à 97% de taux fixes et 3% de taux variables.  
Elle ne présente aucun emprunt à risque.**



### **3.2. Impact financier de la dette en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Pour rappel, en 2021, mobilisation d'un emprunt d'1 M€ auprès de la banque populaire et signature d'un contrat de 500 000 € auprès du crédit mutuel avec tirage possible jusqu'au 31/12/2022.

L'encours de la dette de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 4 334 937 €. L'impact financier de l'annuité de dette sur l'exercice 2022 sera de 567 K€ €, répartis de la manière suivante :

- 57 K€ en charges financières (section de fonctionnement) ;
- 510 K€ en remboursement de capital (section d'investissement).

### **3.3. Encours de dette estimé au 31/12/2022**

Fin 2022, l'encours estimé de la dette atteindrait environ 5 M€ : 0.5 M€ de remboursement de capital de la dette et 1.2 M€ d'emprunt nouveau : soit un nouvel endettement de + 0.7 M€.

### **3.4. Ratios financiers**

#### **3.4.1. Encours de la dette par habitant**

La dette estimée à 955 € / habitant en début d'année 2022, s'établirait à 1 100 € en fin d'année après déblocage du nouvel emprunt.

Dans le cadre de la réalisation du PPI, fin 2026 la dette devrait s'établir à 790 € / habitant soit un niveau inférieur à la moyenne des collectivités de 3 500 à 10 000 habitants de 871 € / habitants.

#### **3.4.2. Capacité de désendettement**

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que :

- Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.
- Le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

Ce ratio est celui qui a le plus de signification en matière financière. Il permet d'anticiper avec plusieurs années d'avance les situations financières délicates. Il est tout particulièrement pertinent dans la mesure où l'épargne a justement pour vocation de permettre à la collectivité de se désendetter avant de servir à autofinancer ses nouveaux investissements.

Fin décembre 2021, la totalité de la dette de la commune pourrait être remboursée en un peu plus de 3 ans :

	2 017	2 018	2 019	2 020	2021 prev
Encours de dette 31/12	4 075 209 €	3 622 536 €	3 367 209 €	3 791 213 €	4 334 937 €
Epargne brute	1 221 668 €	1 452 309 €	1 254 808 €	885 216 €	1 363 996 €
<b>Capacité de désendettement (ans)</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,3</b>	<b>3,2</b>

*La Commune de KAYSERSBERG – VIGNOBLE présente au 1<sup>er</sup> janvier 2022 une situation d'endettement saine.*

*Sa capacité de désendettement est en effet très satisfaisante car elle reste éloignée du seuil de vigilance de 10 ans. La souscription du nouvel emprunt en 2022, même s'il tend à augmenter mécaniquement la capacité de désendettement à environ 7 ans ne change pas réellement la donne.*

*Le taux d'endettement, la durée moyenne de la dette et la capacité de désendettement à des niveaux satisfaisants permettent à la commune de dégager des marges de manœuvre budgétaires et financières, en cohérence avec les ambitions et les projets inscrits dans le Plan Pluriannuel des Investissements 2021 – 2026.*

## Partie 4 – La section de fonctionnement : une gestion rigoureuse pour répondre aux besoins présents et à venir (budget principal)

Les budgets 2020 et 2021 ont été des budgets atypiques, impactés par la crise sanitaire et les restrictions de circulation imposées par la COVID 19. La reprise économique qui se dessine en parallèle de la sortie de crise, montre malgré tout une envolée des prix des matières premières et de certains services.

La construction du budget 2022 a ainsi été élaboré en gardant présent à l'esprit la réalité économique du moment et les impératifs d'une gestion rigoureuse au quotidien, permettant de préserver les marges de manœuvre indispensables à la réalisation des projets initiés dans le PPI, tout en maintenant l'exigence d'un service public de qualité.

La hausse des recettes couplée avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement devrait permettre de dégager l'autofinancement prévu dans le PPI, corollaire indispensable à la poursuite et à la concrétisation des ambitions communales.

A cet effet, les efforts engagés ces dernières années de maîtrise des coûts et de recherches d'économies doivent être poursuivis, afin de préserver les exigences budgétaires définies par le PPI.

La méthode d'élaboration et d'exécution du budget se base sur la responsabilisation de chacun et un pilotage renforcé des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre, l'optimisation de l'organisation du travail joue un rôle essentiel :

- La procédure d'achat : systématiser la renégociation avec le prestataire retenu et la vérification des crédits disponibles avant toute dépense. Dans ce cadre, afin d'assurer une visibilité aux fournisseurs notamment locaux et d'optimiser la dépense pour la Ville,
- Une gestion éco-responsable des bâtiments et services ;
- Le recours ponctuel à l'externalisation afin de faire gagner du temps aux agents, dans une logique de bilan « coût-avantages ».

Dans un premier temps, il est proposé d'étudier la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les recettes et dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

### 4.1. Des recettes prévisionnelles de fonctionnement en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre environ 6 818 K€, (contre 6 400 K€ inscrits au BP 2021, hors produits de cessions) soit une hausse de 6,5% (+ 418 K€).

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 Prev	Evol° BP22/BP21
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 634 881 €</b>	<b>7 132 444 €</b>	<b>7 101 816 €</b>	<b>6 387 844 €</b>	<b>6 879 862 €</b>	<b>6 400 138 €</b>	<b>6 818 457 €</b>	418 319 € 6,5%
70 - Produits des services, du domaine (*)	1 433 575 €	1 726 076 €	2 039 770 €	1 181 404 €	1 566 068 €	1 508 850 €	1 785 905 €	277 055 € 18,4%
73 - Impôts et taxes (*) (**)	4 007 477 €	4 175 111 €	3 949 404 €	3 981 762 €	3 856 204 €	3 916 490 €	3 878 520 €	-37 970 € -1,0%
74 - Dotations et participations	650 741 €	646 559 €	497 638 €	656 881 €	831 166 €	444 798 €	636 032 €	191 234 € 43,0%
75 - Autres produits de gestion	425 998 €	397 691 €	400 664 €	360 745 €	360 844 €	390 000 €	378 000 €	-12 000 € -3,1%
013 - Atténuations de charges	65 341 €	73 736 €	124 492 €	108 213 €	180 318 €	140 000 €	140 000 €	0 € 0,0%
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	51 749 €	113 271 €	89 847 €	98 838 €	85 262 €	0 €	0 €	0 €
78 - Reprise de provision	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

(\*) retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(\*\*) 2019 - Hors trop versé Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

Les principales évolutions proviennent notamment des éléments suivants :

- + 230 K€ de coupes de bois

- + 110 K€ de droits de stationnement / FPS
- + 90 K€ fiscalité/compensations fiscales
- + 80 K€ Attribution de compensation CCVK (ajustement Salaires bûcherons / Participation SDEA reversement coût de gestion service assainissement collectif)
- + 18 K€ de participations reçues dont notamment impact remboursement salaire chargé de mission Petite Ville de Demain année pleine
- - 39 K€ Dotation Globale de Fonctionnement
- - 70 K€ de recettes diverses (ajustements années antérieures : loyers, fermage et réimputation de 24 K€ de participation SDEA reversement coût de gestion service assainissement collectif au sein de l'attribution de compensation...)

#### 4.1.1. Les impôts et taxes

Les impôts locaux et des taxes devraient rapporter la somme totale de 3 879 K€ en 2022 (56,9% des recettes réelles de fonctionnement), en baisse apparente de 38 K€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev
Taxes foncières et d'habitation	1 842 977	1 855 237	1 895 201	1 932 389	1 749 638	1 927 990	1 810 000
Attribution de compensation (**)	1 919 163	2 066 547	1 776 816	1 754 589	1 827 500	1 720 000	1 800 000
FNGIR	40 533	40 489	40 520	40 520	40 520	40 500	40 520
Droits de place	12 537	13 133	13 436	3 507	11 880	13 000	13 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	122 766	117 534	114 173	143 202	112 950	115 000	115 000
Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.fonc	69 501	80 972	109 259	105 535	113 416	100 000	100 000
Autres taxes diverses		1 200	-	2 020	300	-	-
<b>(73) Impôts et taxes</b>	<b>4 007 477</b>	<b>4 175 111</b>	<b>3 949 404</b>	<b>3 981 762</b>	<b>3 856 204</b>	<b>3 916 490</b>	<b>3 878 520</b>

(\*\*) Hors trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK : 440 079,55 €

#### Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitations

La réforme de la fiscalité, initiée depuis quelques années par le gouvernement a entraîné une répartition différente du produit de la fiscalité. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Afin de compenser la perte de recettes induite par la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a transféré la part départementale de la taxe foncière aux communes, en appliquant au passage un *coefficient correcteur* afin de maintenir le montant des ressources fiscales perçues par les communes, en tenant compte également du dynamisme des bases d'imposition.

La part départementale de la taxe foncière s'est rajoutée à la part communale et le taux de 24,58% est désormais appliqué, en faveur de la commune (taux communal 11,41% + taux départemental 13,17%).

→ Une répartition différente des sommes s'opère donc dès l'année 2021

Cette réforme a également entraîné une modification de la nature des recettes perçues par les communes, puisqu'une partie des recettes supprimées par la réforme est reversée sous la forme d'allocations compensatrices, encaissées au niveau des dotations. C'est le cas notamment exonérations accordées à la suite de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, désormais compensées sous forme d'allocations compensatrices versées par l'Etat.

En cohérence avec ses engagements, la commune ne modifiera pas les taux de ses taxes locales. Les taux 2022 resteront donc identiques à 2021. Dans son hypothèse budgétaire, la commune table sur la seule évolution nominale annoncée à 3,4% pour 2022.



Les taux de fiscalité 2022 seront les suivants :

Taux de fiscalité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%	9,64%
Taxe foncier bâti	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	11,41%	24,58%	24,58%
Taxe foncier non bâti	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%	60,53%

*A partir de 2021 intégration de la part départementale du foncier bâti : taux communal 11,41% + taux départemental 13,17% = taux global de 24,58%*

Il est rappelé que depuis la création de la commune nouvelle l'atteinte de la valeur cible des taux de fiscalité poursuit un plan de lissage afin de permettre l'intégration fiscale progressive et l'harmonisation des taux entre les 3 communes historiques.

La recette fiscale escomptée en 2022 est d'environ **1 810 K€**, répartie de la façon suivante :

- 1 747 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 369 K€ au titre du produit attendu de taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 51 K€ au titre du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et du coefficient correcteur appliqué à la suite de la suppression de la TH.
- Application du coefficient correcteur – 357 K€

En complément, la recette du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est estimée en stabilité à 40.5 K€

#### L'attribution de compensation versée par la communauté de communes

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est estimé à 1 800 K€ au titre de l'année 2022, en hausse de 80 K€ par rapport au budget 2021 en lien avec la réintégration prévisionnelle du reversement du SDEA au titre de reversement coût de gestion service assainissement collectif vignoble (24 K€) et l'évolution à la baisse de la rémunération des bûcherons suite à des départs (56 K€).

#### Les autres taxes

Par ailleurs, le produit de diverses taxes complémentaires (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, droits de place, etc.) devrait rapporter environ 228 K€, en stabilité par rapport au budget primitif 2021.

- Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales. Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier, qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit). Pour 2022, le produit est estimé à 100 K€ en stabilité par rapport au budget 2021.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est attendue en stabilité à 115 K€.
- Les droits de places facturés sont prévus en stabilité à hauteur de 13 K€.

#### **4.1.2. Les dotations, subventions et participations**

Les dotations, subventions et participations regroupent les rentrées d'argent provenant de diverses administrations pour le fonctionnement de la commune.

Elles sont évaluées à 636 K€ au budget 2022 (9,3% des recettes réelles de fonctionnement), en hausse apparente de + 191 K€ :

- Les dotations 2022 de l'Etat (DGF : Dotation forfaitaire et DSR) sont évaluées à environ 212 K€ en baisse de 13% par rapport au montant perçu en 2021. (-39 K€ par rapport au budget primitif 2021).

En baisse constante ces dernières (- 100 K€ en 6 ans) sous l'effet d'un développement démographique insuffisant et d'un effort fiscal en deçà de la moyenne nationale :

- L'état considère Kaysersberg Vignoble comme une commune riche qui pourrait tirer davantage de ressources fiscales si elle avait des taux d'impôts plus élevé eu égard à la richesse de ses contribuables.
  - L'attractivité de la commune est en jeu : outre les touristes la commune doit parvenir à faire venir des habitants et des entreprises.
- Dans le cadre des engagements qui lient la commune à ses partenaires (Région, Conseil Départemental, CAF, etc.), ces derniers versent des subventions pour le fonctionnement de certains services municipaux (multi – accueil, mission petites villes de demain, etc.) : 100 K€ sont attendus à cet effet. (+18 K€ par rapport au budget primitif 2021).
  - Les versements complémentaires de l'Etat en contrepartie des exonérations accordées, notamment l'allocation compensatrice de taxe foncière ... devraient générer une recette de 300 K€ maintenu au niveau notifié 2021 (+ 208 K€ de hausse apparente par rapport au budget primitif 2021 – la réforme de la fiscalité 2021 a entraîné une nouvelle répartition entre les chapitre budgétaire 73 Impôts et taxe et le chapitre 74 dotations et participation).
  - Le FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement est estimé à 15 K€ (+5 K€ par rapport au budget primitif 2021).
  - La dotation perçue pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports) est attendue à hauteur de 8.58 K€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev
Dotation forfaitaire	286 974	288 578	243 407	210 607	170 010	187 440	137 198
Dotation de solidarité rurale	61 581	66 051	70 688	71 894	73 342	63 985	74 809
FCTVA	5 891		12 073	20 883	18 923	10 000	15 000
Autres	-	333		12 872	4 789		5 000
Régions	2 235	-		4 067	9 228		5 000
Départements	2 958	1 200	2 200	1 050	1 050	1 200	1 050
Département résidence artiste					36 800	-	
Autres organismes /communes / GFP de ratta	109 902	105 625	61 239	112 259	78 351	76 200	89 395
Dotation unique compensation spécifique	2 425	-					
Attribution du fonds départ. péréquation taxe p	82 122	70 329	-	-			
Etat-Compens.au titre exonérations taxes fonc	52 107	45 724	45 785	45 605	300 902	45 605	300 000
Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'ha	39 019	38 252	43 125	46 808		46 808	
Dotation de recensement		9 276					
Dotation pour les titres sécurisés	5 030	8 580	8 580	8 580	8 580	8 560	8 580
Autres attributions et participations	497	12 610	10 541	100		5 000	-
Compensation Etat Covid				122 156	129 191		-
<b>(74) Dotations, subventions et participation</b>	<b>650 741</b>	<b>646 559</b>	<b>497 638</b>	<b>656 881</b>	<b>831 166</b>	<b>444 798</b>	<b>636 032</b>

#### 4.1.3. Les produits des services, du domaine, et de gestion courante

Le budget 2022 prévoit des recettes d'environ 2 164 K€ (31,7% des recettes réelles de fonctionnement) réparties de la façon suivante :

- Produits du domaine : 1 363 K€.
- Produits de tarifications : 13 K€.
- Produits de gestion courante / SDEA – reversement coût de gestion service assainissement collectif vignoble / loyers / fermages : 788 K€.

Par rapport au budget primitif 2021, ces produits sont globalement attendus en hausse de 265 K€, soit une variation de 14%. L'augmentation prévisionnelle des recettes provient principalement de

- La hausse de produits de coupe de bois + 230 K€.

- La hausse attendue des produits issus du stationnement payant et forfait post-stationnement + 110 K€ marquant un certain retour à un niveau de recettes antérieures à la crise sanitaire.
- Inscription de 17 K€ de remboursement de charges de fonctionnement par la CCVK liées à la reprise de la gestion du bâtiment médiathèque au 01/01/2022 par la commune.
- L'ajustement de crédits sur la base des réalisations antérieures pour – 68 K€ dont -12 K€ loyers, - 19 K€ de redevances, -38 K€ (fermage et autres produits).
- La diminution de -24 K€ SDEA – reversement coût de gestion service assainissement collectif vignoble intégrée au chapitre 73 dans l'attribution de compensation versée par la CCVK.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev
Coupes de bois	535 013	699 787	726 076	481 102	559 405	415 000	645 000
Menus produits forestiers	256	71	-	82	841	200	200
Concession dans les cimetières (produit net)	18 211	16 430	10 990	11 280	10 740	10 000	10 000
Redevance d'occupation du dom.public com	102 638	115 439	98 033	27 366	58 745	100 000	100 000
Locations de droits de chasse et de pêche	128 288	128 088	128 090	128 103	127 790	128 000	128 000
Redevance de stationnement	425 619	546 731	496 034	98 509	368 575	350 000	455 000
Forfait de post-stationnement	-	20	18 060	6 446	26 338	20 000	25 000
Autres redevances et recettes diverses	26 869	-	-	-	-	12 000	-
Redevances & droits des serv. à caractère culturel	-	9 048	9 632	589	-	7 000	-
Redev.droits des serv.péri-scolaire enseign	610	656	691	707	1 897	650	650
Autres prestations de service	7 704	10 656	13 548	9 456	12 648	10 000	12 000
Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 468	7 140	14 577	13 607	9 390	14 000	14 000
Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS,	70 809	32 239	34 499	6 971	990	945	-
GFP de rattachement	-	8 971	-	-	9 301	3 055	20 055
Autres organismes	-	38 663	-	-	2 412	-	-
Budgets annexes et régies	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements par d'autres redevables (	109 092	112 136	489 540	397 186	376 996	438 000	376 000
<b>(70) Produits des services, du domaine et v</b>	<b>1 433 575</b>	<b>1 726 076</b>	<b>2 039 770</b>	<b>1 181 404</b>	<b>1 566 068</b>	<b>1 508 850</b>	<b>1 785 905</b>

Revenus des immeubles	384 552	370 650	351 397	314 502	328 311	350 000	343 000
Autres	41 447	27 041	49 268	46 243	32 533	40 000	35 000
<b>75 - Autres produits de gestion</b>	<b>425 998</b>	<b>397 691</b>	<b>400 664</b>	<b>360 745</b>	<b>360 844</b>	<b>390 000</b>	<b>378 000</b>

#### 4.1.4. Les autres produits

Les autres produits, représentant la somme prévisionnelle totale de 140 K€ (2,1% des recettes réelles de fonctionnement), correspondent aux crédits inscrits pour les atténuations de charges / indemnités journalières perçues par la commune (100 K€) et la prise en compte de la participation des agents à hauteur de 50% de l'achat des tickets restaurants (40 K€), montants en stabilité par rapport au budget primitif 2021.

#### 4.2. Des dépenses de fonctionnement contenues

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 sont estimées à 6 133 K€ (contre 5 900 K€ au BP 2021), soit une hausse de + 3.9% par rapport à 2021 et 232 K€ supplémentaires :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev	Evol° BP22/BP21
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 413 212 €</b>	<b>5 680 135 €</b>	<b>5 847 008 €</b>	<b>5 502 627 €</b>	<b>5 515 866 €</b>	<b>5 900 334 €</b>	<b>6 132 684 €</b>	232 350 € 3,9%
011 - Charges générales	2 000 985 €	2 132 581 €	2 276 281 €	1 966 707 €	1 986 917 €	2 197 500 €	2 416 500 €	219 000 € 10,0%
012 - Charges de personnel	2 148 143 €	2 303 023 €	2 298 181 €	2 208 830 €	2 437 675 €	2 504 250 €	2 570 000 €	65 750 € 2,6%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	959 771 €	1 012 017 €	1 046 729 €	945 708 €	883 835 €	961 084 €	869 384 €	-91 700 € -9,5%
014 - Atténuation de produits	162 492 €	156 251 €	166 819 €	162 053 €	151 609 €	165 000 €	165 000 €	0 € 0,0%
66 - Charges financières	85 609 €	68 640 €	55 471 €	48 375 €	46 625 €	65 000 €	65 000 €	0 € 0,0%
67 - Charges exceptionnelles (*)	56 212 €	7 624 €	3 527 € (*)	170 954 €	9 205 €	7 500 €	46 800 €	39 300 € 524,0%
68 - Provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

(\*) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Les principales évolutions proviennent notamment des éléments suivants :

- + 113 K€ de budget Forêt.
- + 66 K€ frais de personnel.
- + 63 K€ frais fonctionnement musée Schweitzer.
- + 58 K€ évolution coût de fluides (+15%).
- + 35 K€ reprise gestion médiathèque.
- + 37 K€ de reversement à la CEA de la participation résidence artiste musée Schweitzer perçue en 2021.
- - 65 K€ de subventions versées (-40 K€ enveloppe prévisionnelle 2021 non consommée et - 25 K€ ajustement subventions).
- - 50 K€ de charges à caractère général.
- - 20 K€ d'ajustement subvention versée au CCAS au regard des réserves (34 K€ au 31/12/2021).
- - 5 K€ subvention caisse des écoles (ajustement au regard des réalisations antérieures).

#### 4.2.1. Les Charges à caractère général

Le chapitre 011 - charges générales correspond aux frais de structure (chauffage, eau, énergies, entretien, maintenance, redevance déchets, réparations, etc.) et aux frais liés à l'activité même du service (prestataires externes, sorties, projets, fournitures courantes, etc.).

Les charges à caractère général constituent le premier levier sur lequel il serait possible d'agir dans un contexte « ordinaire ». Par rapport au budget primitif 2021, elles seront en hausse pour s'établir à 2 417 K€ (39,4 % des dépenses réelles de fonctionnement) soit une hausse de 10 % représentant 219 K€ :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP22 prev
Dépenses forêt (*)	239 288 €	239 692 €	339 684 €	366 194 €	164 483 €	214 500 €	327 250 €
Reprise gestion médiathèque							35 000 €
Dépenses fct Musée SCHWEITZER							63 200 €
Fluides	342 925 €	397 862 €	372 472 €	364 476 €	343 808 €	387 000 €	445 050 €
Autres charges	1 418 772 €	1 495 026 €	1 564 125 €	1 236 037 €	1 478 625 €	1 596 000 €	1 546 000 €
<b>011 - Charges générales</b>	<b>2 000 985 €</b>	<b>2 132 581 €</b>	<b>2 276 281 €</b>	<b>1 966 707 €</b>	<b>1 986 917 €</b>	<b>2 197 500 €</b>	<b>2 416 500 €</b>

Les principales évolutions par rapport au BP 2021 proviennent notamment des éléments suivants :

- + 113 K€ de budget Forêt.
- + 63 K€ frais fonctionnement afin de préparer l'ouverture du Centre Schweitzer en 2023.
- + 58 K€ d'anticipation de hausse du coût de fluides (+15%).
- + 35 K€ reprise gestion du bâtiment de la médiathèque.
- - 50 K€ budget de fonctionnement à périmètre constant.

#### 4.2.2. Les charges de personnel

Le chapitre 012 (charges de personnel) : le contrôle des dépenses est un enjeu primordial pour la commune, ce qui passe par une meilleure anticipation des besoins humains.

**La masse salariale devrait faiblement augmenter pour s'établir à 2 570 K€ (41,9 % des dépenses réelles de fonctionnement), soit une hausse de 66 K€ par rapport au budget primitif 2021 (+2,6%).**

La hausse pressentie du chapitre 012 entre 2021 et 2022 trouve ses origines dans les éléments suivants :

- + 28 K€ d'évolution de la masse salariale (GVT...).
- + 18 K€ provisions impact mesures nationales (revalorisation Cat C, Prime de précarité et élections.
- + 10 K€ frais de personnel musée Schweitzer.
- + 10 K€ tickets restaurants.

#### 4.2.3. Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion courantes regroupent principalement les indemnités des élus, les subventions de fonctionnement versées par la commune (aux associations, CCAS, ...) ainsi que des contributions obligatoires (SDIS...)

Ces charges représentent la somme de 869 K€ (14,2% des dépenses réelles de fonctionnement) en baisse de 92 K€ par rapport au budget primitif 2021 (-9,5%),

Il est rappelé que par délibération du 14/12/2020, le conseil municipal a approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurants ainsi que l'adhésion de la commune au CNAS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces dépenses initialement imputées au chapitre 65 au travers de la subvention versée à l'OSPM (80 000 € au titre des tickets restaurants et 14 000 € au titre des prestations sociales) sont désormais imputées au chapitre 012 depuis 2021.

Les principales évolutions par rapport au BP 2021 proviennent notamment des éléments suivants :

- Elus (indemnité, cotisations, formations...) : 156 K€ en stabilité par rapport au BP 2021.
- Subventions versées aux associations : 464 K€ en diminution de - 65 K€ par rapport au budget primitif 2021 (non-reconduction d'une enveloppe de 40 K€ prévue en 2021 et non consommée ainsi que - 25 K€ pour les subventions).
- Contribution versée au SDIS : 136,5 K€ en légère diminution par rapport au BP 2021 de 1,7 K€.
- Subvention versée au CCAS : 12 K€ en diminution de 20 K€. Ajustement 2022 réalisé au regard des réserves constituées par le CCAS au 31/12/2021 qui s'élève à 34 K€.
- Subventions versées aux caisses des écoles : 10 K€ en baisse de 5 K€, ajustement au regard des réalisations antérieurs :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022
Elus (Indemnités...)	164 580 €	162 609 €	168 489 €	153 262 €	146 696 €	155 650	155 650
Subventions versées asso/pers privées	555 726 €	579 908 €	636 882 €	574 896 €	453 450 €	528 500	463 500
Contribution SDIS	136 645 €	152 037 €	159 610 €	151 391 €	138 200 €	138 200	136 500
Subvention équilibre camping					20 000 €	-	-
Autres (contrib. synd, CCAS...)	102 820 €	117 464 €	81 748 €	66 158 €	126 489 €	138 734	113 734
<b>65 - Autres charges de gestion (subv°...)</b>	<b>959 771 €</b>	<b>1 012 017 €</b>	<b>1 046 729 €</b>	<b>945 708 €</b>	<b>884 835 €</b>	<b>961 084 €</b>	<b>869 384 €</b>

#### 4.2.4. Les autres dépenses de fonctionnement

- Les atténuations de produits pour un montant total de 165 K€ (2,7% des dépenses réelles de fonctionnement) en stabilité par rapport à 2021. Ce poste de dépenses correspond principalement au versement du fonds de péréquation intercommunal (FPIC)
- Un budget de **47 K€** (0,8 % des dépenses réelles de fonctionnement) est prévu pour les **charges dites exceptionnelles** (prix et subventions exceptionnelles principalement), en hausse de 39 K€ en comparaison avec le budget primitif 2021. Ce poste prévoit notamment le reversement à la CEA d'une participation perçue en 2021 pour 37 K€ au titre du contrat de rebond culturel soutenant la création artistique d'une pièce pour rendre hommage à Albert Schweitzer. Cette création étant sans suite, il convient de restituer cette somme à la CEA.
- Les **intérêts de la dette** : **65 K€** (1,1 % des dépenses réelles de fonctionnement).

#### 4.3. L'autofinancement – les soldes intermédiaires de gestion

Au vu de ces hypothèses budgétaires, les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élevaient à 6 133 K€ et les recettes réelles de fonctionnement à 6 818 K€.

L'épargne de la commune : Il s'agit de l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Cet indicateur mesure de l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. L'épargne nette constitue la part des ressources financières que la collectivité peut affecter au financement de ses dépenses d'investissement.

Dans le cadre du DOB 2022, l'épargne de la commune se présente ainsi :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 101 816</b>	<b>6 387 844</b>	<b>6 879 862</b>	<b>6 400 138</b>	<b>6 818 457</b>
70 - Produits des services, du domaine (*)	2 039 770	1 181 404	1 566 068	1 508 850	1 785 905
73 - Impôts et taxes (**)	(**) 3 949 404	3 981 762	3 856 204	3 916 490	3 878 520
74 - Dotations et participations	497 638	656 881	831 166	444 798	636 032
75 - Autres produits de gestion	400 664	360 745	360 844	390 000	378 000
013 - Atténuations de charges	124 492	108 213	180 318	140 000	140 000
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	89 847	98 838	85 262	-	-
78 - Reprise de provision	-	-	-	-	-
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)</b>	<b>5 797 274</b>	<b>5 459 752</b>	<b>5 474 767</b>	<b>5 843 334</b>	<b>6 075 684</b>
011 - Charges générales	2 276 281	1 966 707	1 986 917	2 197 500	2 416 500
012 - Charges de personnel	2 298 181	2 208 830	2 437 675	2 504 250	2 570 000
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	1 046 729	945 708	883 835	961 084	869 384
014 - Atténuation de produits	166 819	162 053	151 609	165 000	165 000
66 - Charges financières hors intérêts dette (668/665)	5 737	5 499	5 527	8 000	8 000
67 - Charges exceptionnelles (***)	3 527	(***) 170 954	9 205	7 500	46 800
68 - Provisions	-	-	-	-	-
022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
72 - Travaux en régie (en -)	-	-	-	-	-
<b>Epargne de gestion (hors éléments financiers / exceptionnels)</b>	<b>1 218 221</b>	<b>1 000 208</b>	<b>1 329 038</b>	<b>564 304</b>	<b>789 573</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>1 304 542</b>	<b>928 092</b>	<b>1 405 095</b>	<b>556 804</b>	<b>742 773</b>
66111 - Charges financières	49 734	42 876	41 099	57 000	57 000
<b>Epargne brute</b>	<b>1 254 808</b>	<b>885 216</b>	<b>1 363 996</b>	<b>499 804</b>	<b>685 773</b>
16 - Remboursement du capital de la dette bancaire (hors remboursement anticipé / gestion de dette 166/16449 / cautions 165)	855 327	475 996	456 275	485 000	510 000
<b>Epargne disponible</b>	<b>399 481</b>	<b>409 220</b>	<b>907 721</b>	<b>14 804</b>	<b>175 773</b>

(\*) Retraitement des droits de stationnement imputés jusqu'en 2018 au chapitre 73 puis au chapitre 70 à partir de 2019

(\*\*) 2019 - Hors trop versé Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(\*\*\*) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 ou SDEA (303 422,52 €)

**L'épargne brute prévisionnelle** est donc estimée à **686 K€** pour 2022, soit une épargne disponible nette de 176 K€. Dans un contexte de sortie de crise avec une reprise des activités, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Cette maîtrise permet de préserver l'épargne nette de la commune.

#### 4.4. Les ratios

Ils permettent une comparaison avec les collectivités similaires :

Budget principal	2017	2018	2019 (*)	2020 (**)	2021 prov	BP2022 prev	Ensemble	Touristiques
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 129	1 172	1 230	1 192	1 200	1 352	907	824
Produit des imp directes / population	387	386	404	418	386	399	577	468
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 393	1 485	1 512	1 383	1 516	1 503	1 130	1 011
Dépenses d'équipement brut / population	343	544	482	714	538	1 230	291	266
Encours de dette / population	854	754	717	819	955	1 108	871	710
Dotation globale de fonctionnement / population	73	74	67	61	54	47	135	147
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	40%	41%	40%	40%	45%	42%	57%	57%
Dép. réelles fonct.+rembours.annuel dette en capital / rec.réelles fonct.	89%	87%	95%	94%	87%	97,4%	89%	89%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25%	37%	32%	52%	36%	82%	26%	26%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	61%	51%	47%	59%	63%	64%	77%	70%

Ensemble : données DGCL 2020 - Communes 3 500 à 10 000 habitants

Touristiques : données DGCL 2020 - Communes touristiques 3 500 à 10 000 habitants

(\*) 2019 - Hors trop versé Attribution de compensation CCVK : 440 079,55 €

(\*\*) 2020 - Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK (440 079,55 €) et transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

*La hausse conséquente des recettes attendues en 2022, révélatrice du dynamisme de la commune, mise en parallèle avec la maîtrise des dépenses dans un contexte de hausse des prix devrait permettre de redonner une certaine marge de manœuvre à la capacité d'autofinancement de la commune, après deux années marquées par la situation sanitaire et des charges exceptionnelles.*

*Cette évolution favorable des recettes au regard des dépenses, permettra d'absorber les coûts générés par le nouvel emprunt, dont le déblocage interviendra en cours d'année. L'endettement de la commune augmentera mécaniquement après le versement du prêt, en restant toutefois à un niveau acceptable, inférieur à la moyenne des communes de la même strate.*

*La structure et les spécificités du budget de la commune nouvelle de Kaysersberg - Vignoble, à la fois fortement dépendant des recettes sujettes à variation issues de la forêt et du stationnement, et relativement contraint par la part des charges structurelles (coûts des bâtiments, personnel) au sein des dépenses de fonctionnement, doit néanmoins inciter à une certaine prudence et à se montrer innovant dans la maîtrise des coûts et la recherche d'économies, d'autant plus qu'un nouveau service, le centre Albert SCHWEITZER, va impacter fortement et durablement les finances communales.*

*Cette vigilance budgétaire au quotidien, tout en préservant l'exigence d'un service public de qualité rendu aux administrés, permettra de garder une certaine latitude face aux dépenses obligatoires et de maintenir la capacité d'autofinancement de la commune à un bon niveau, au regard des ambitions et des projets affichés dans le PPI.*

## Partie 5 – Les budgets annexes et la consolidation budgétaire

### 5.1. Le budget annexe CAMPING

#### Le fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (178 K€) sont prévues en hausse de 45 K€ par rapport au budget 2021. Il est rappelé que le budget 2021 était un budget de crise sanitaire avec une prévision de recettes inférieures aux situations antérieures d'avant crise.

Pour 2022, les recettes d'entrées au camping sont attendues en hausse de 45 K€, pour atteindre 175 K€, niveau moyen constaté avant crise sanitaire :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev	Evol° BP22/BP21
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>177 156 €</b>	<b>186 103 €</b>	<b>197 812 €</b>	<b>67 495 €</b>	<b>133 707 €</b>	<b>133 050 €</b>	<b>178 050 €</b>	
70 - Produits des services, du domaine	1 292 €	1 446 €	1 627 €	608 €	1 151 €	1 450 €	1 450 €	45 000 € 33,8%
73 - Impôts et taxes	167 307 €	184 009 €	194 197 €	66 885 €	102 590 €	130 000 €	175 000 €	45 000 € 34,6%
74 - Dotalions et participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
75 - Autres produits de gestion	0 €	648 €	771 €	2 €	20 044 €	0 €	0 €	
013 - Atténuations de charges	5 575 €	0 €	717 €	0 €	1 300 €	1 600 €	1 600 €	
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	2 981 €	0 €	500 €	0 €	8 623 €	0 €	0 €	
78 - Reprise de provision	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Les dépenses réelles de fonctionnement (162 K€) sont prévues en hausse de 18 K€ par rapport au budget 2021 :

- Les charges à caractère général sont attendues en hausse de + 16 K€
  - + 4 K€ liés à l'anticipation de la hausse du coût des fluides (+15%)
  - + 4 K€ entretien maintenance
  - + 8 K€ de frais d'accès internet NET UP – Trinaps fibre optique / location routeur
- Ajustement des charges de personnel attendues en hausse de + 2 K€

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev	Evol° BP22/BP21
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>146 755 €</b>	<b>134 195 €</b>	<b>142 207 €</b>	<b>122 774 €</b>	<b>131 694 €</b>	<b>143 625 €</b>	<b>161 913 €</b>	
011 - Charges générales	51 198 €	47 569 €	57 396 €	49 496 €	54 867 €	55 000 €	71 650 €	18 288 € 12,7%
012 - Charges de personnel	95 205 €	86 581 €	84 785 €	73 277 €	76 824 €	88 200 €	90 200 €	16 650 € 30,3%
65 - Autres charges de gestion (subv° ...)	189 €	0 €	25 €	1 €	3 €	300 €	63 €	2 000 € 2,3%
014 - Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	-237 € -79,1%
66 - Charges financières hors intérêts dette	163 €	45 €	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	125 €	0 €	0 €
68 - Provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			-125 € -100,0%

#### L'investissement

Une provision de dépenses d'investissement de l'ordre de 56 K€ est proposée, dépenses financées par l'épargne prévisionnelle de 16 K€ et les résultats cumulés 2021 de 39 K€.

### 5.2. Le budget annexe REGIE - CHAUFFERIE BOIS

#### Le fonctionnement



**Les recettes réelles de fonctionnement (48 K€)** sont ajustées par rapports aux réalisations antérieures et apparaissent en légère diminution de 3,5 K€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev	Evol <sup>BP</sup> BP22/BP21
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>49 324 €</b>	<b>46 814 €</b>	<b>51 869 €</b>	<b>44 804 €</b>	<b>52 798 €</b>	<b>51 500 €</b>	<b>48 000 €</b>	-3 500 € -6,8%
70 - Produits des services, du domaine	49 324 €	45 523 €	51 178 €	44 804 €	49 160 €	51 500 €	48 000 €	-3 500 € -6,8%
73 - Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
74 - Dotations et participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
75 - Autres produits de gestion	0 €	1 291 €	691 €	0 €	3 638 €	0 €	0 €	
013 - Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
76 - Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
77 - Produits exceptionnels (hors cessions)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
78 - Reprise de provision	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

**Les dépenses réelles de fonctionnement (48K€)** sont en légère diminution de 2 K€ afin de tenir compte de recettes estimées sur 2022 et pour s'ajuster par rapport aux réalisations antérieures.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	BP21 rappel	BP 2022 prev	Evol <sup>BP</sup> BP22/BP21
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>31 682 €</b>	<b>38 409 €</b>	<b>34 969 €</b>	<b>33 671 €</b>	<b>27 466 €</b>	<b>50 213 €</b>	<b>48 000 €</b>	-2 213 € -4,4%
011 - Charges générales	30 432 €	37 254 €	34 968 €	33 671 €	27 466 €	47 550 €	48 000 €	450 € 0,9%
012 - Charges de personnel	1 249 €	1 155 €	0 €	0 €	0 €	2 600 €	0 €	-2 600 € -100,0%
65 - Autres charges de gestion (subv°...)	0 €	0 €	1 €	0 €	0 €	63 €	0 €	-63 € -100,0%
014 - Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
66 - Charges financières hors intérêts dette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
67 - Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			
68 - Provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €			

## L'investissement

Une provision de dépenses d'investissement de l'ordre de 65 K€ est proposée, dépenses financées par les résultats cumulés 2021 de 65 K€.

### 5.3. La consolidation

La loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques prévoit que chaque collectivité territoriale présente de manière consolidée pour les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que les objectifs qu'elle se fixe en la matière.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette en capital.

Dépenses réelles de fonctionnement par budget	2017	2018	2019	2020 *	2021 prev	2022 prev
Ville	5 413 212	5 680 135	5 847 008	5 502 627	5 515 866	6 132 684
Eau et assainissement	604 416	1 019 763	891 478			
Camping	146 755	134 195	142 207	122 774	131 694	161 913
Régie	31 682	38 409	34 969	33 672	27 467	48 000
<b>Total</b>	<b>6 196 065</b>	<b>6 872 502</b>	<b>6 915 662</b>	<b>5 659 073</b>	<b>5 675 027</b>	<b>6 342 597</b>
	-4,8%	10,9%	0,6%	-18,2%	0,3%	11,8%

(\*) Hors écritures régularisation trop versé Attribution de compensation 2019 CCVK ( 440 079,55 €) et 2020 transfert des résultats du budget Eau-Assainissement 2019 au SDEA (303 422,52 €)

Besoin de financement (Emprunts nouveaux - remboursement du capital)	2017	2018	2019	2020	2021 prev	2022 prev
Ville	493 060	- 452 673	- 255 327	424 004	543 725	690 000
Eau et assainissement	- 119 789	- 97 352	- 90 337			
Camping	- 7 586	- 5 767	-	-	-	-
Régie	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>365 685</b>	<b>- 555 793</b>	<b>- 345 664</b>	<b>424 004</b>	<b>543 725</b>	<b>690 000</b>

BF = emprunts nouveaux N - remboursement de capital

## **CONCLUSION :**

*Depuis 2021, Mme le Maire et son équipe ont développé une stratégie financière globale qui a permis de préserver la capacité d'autofinancement de la Commune, malgré un contexte financier marqué par la baisse drastique, puis la stagnation, des dotations de l'Etat.*

*Dans le cadre de cette mandature, la volonté politique affirmée lors de la campagne électorale 2020 est de poursuivre dans cette voie avec des mesures financières cohérentes et une gestion saine et responsable.*

*La préparation budgétaire 2022 s'inscrit donc pleinement dans cette ambition, et dans la stratégie amorcée l'année dernière avec la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement permettant à la commune de disposer d'un outil d'optimisation et d'amélioration de l'efficacité des investissements par la programmation des travaux, sur la durée de la mandature. Il est le gage de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique de la collectivité.*

**ENTENDU** les explications du rapporteur,

**VU** le présent rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la présentation du rapport d'orientation budgétaire lors de la commission des finances du 18 février 2022 ;

**CONSIDERANT** les nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire issues du II de l'article 13 de la loi n°2018-323 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques qui dispose :

- « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*
- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
  - 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette » ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DEBAT** des orientations générales du budget 2022 ;
- **PREND ACTE** de la présentation des évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, des hypothèses retenues et de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;
- **CHARGE** Mme le MAIRE de transmettre le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 de la commune au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,

Martine SCHWARTZ